



Syndicat Mixte d'Aménagement
de la Moyenne et Basse
Vallée de l'Ognon

COMPTE RENDU

RÉUNION DU BUREAU SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DE LA MOYENNE ET BASSE VALLÉE DE L'OGNON

SEANCE DU 16 JUIN 2016

L'an deux mil seize, le 16 juin à 14 h 00, le Comité Syndical s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Patrick OUDOT,

Date de convocations : 03/06/2016

Affichage le : 03/06/2016

Affichage le : 03/06/2016

Présents : Patrick OUDOT – Roland DOMARTIN -Pascal DUCRET – Pacal LAFAILLE – Jérémy RONDOT – Bernard VINCENT – Thierry MAIRE DU POSET

Absents excusés : Maurice FASSETNET (Donne pouvoir à Patrick OUDOT) – Michel MOUILLET.

Absent : Sandrine MARION.

ORDRE DU JOUR

- ↳ Nomination du secrétaire de séance
- ↳ Présence de la Préfecture qui nous présentera le service civique
- ↳ Délibération solde prêt relais
- ↳ Délibération remboursement partiel prêt relais
- ↳ Dossier travaux (Cromary-Chevroz-Chenevrey)
- ↳ Appel d'offre microcentrale
- ↳ Questions diverses

Objet : Désignation d'un secrétaire de séance –Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Bureau Syndical

Rapporteur, Monsieur Patrick OUDOT, Président

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Patrick OUDOT :

- ouvre la séance du Bureau Syndical,
- procède à la vérification du quorum.

A l'unanimité, le Bureau Syndical :

- nomme Pascal LAFAILLE comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal de la séance du Bureau Syndical du 23 février 2016.

Les comptes-rendus et les procès verbaux des séances de Conseil Syndical peuvent être consultés au SMAMBVO, et sont également transmis sous forme papier aux membres du Conseil Syndical.

Objet : Service Civique

Un agent de la Direction Départementale de Cohésion Sociale et Protection des Populations (DDCSPP) de la Haute-Saône est venu expliquer le fonctionnement du service civique.

Le service civique existe depuis 2010. Le Service Civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme ; seuls comptent les savoirs-être et la motivation.

- Indemnisé

Le Service Civique, indemnisé 573 euros net par mois (dont 106.31 € à la charge de la collectivité), peut être effectué auprès d'associations, de collectivités territoriales (mairies, départements ou régions) ou d'établissements

publics (musées, collèges, lycées...), sur une période de 8 mois maximum, pour une mission d'au moins 24h par semaine. Un engagement de Service Civique n'est pas incompatible avec une poursuite d'études ou un emploi à temps partiel.

Le Président propose aux membres du bureau, que le Syndicat puisse faire la demande pour deux services civiques (un pour 2016 et un pour 2017).

Le Comité Syndical, l'exposé du Président entendu, décide à l'unanimité :

- Autorise le Président à signer tout document relatif à cette demande aux près des services du DDCSPP

Objet : Remboursement anticipé solde Prêt Relais N°11576

Le Président rappelle aux membres du Bureau Syndical que par délibération en date du 26 octobre 2013, le Syndicat avait contracté un prêt relais pour la somme de 500 000 €, et ce, pour la réalisation des passes à poissons de Voray sur l'Ognon et Geneuille.

Le prêt arrive à échéance le 10 juillet 2016, le Président propose un remboursement anticipé du solde pour un montant de 102 974.72 € et rappelle qu'un remboursement partiel d'un montant de 397 321.00 € a déjà été effectué par délibération du 8 octobre 2015.

(Remarque : Le taux d'intérêt ayant baissé régulièrement, le montant d'intérêt s'élève à 295.72 €)

Le Bureau Syndical, l'exposé du Président entendu, décide à l'unanimité et :

- autorise le Président à signer tout document relatif à ce remboursement.

Objet : Remboursement anticipé Prêt Relais N°115965

Le Président rappelle aux membres du Bureau Syndical que par délibération en date du 26 octobre 2013, le Syndicat avait contracté un prêt relais pour la somme de 215 000 €, et ce, pour la réalisation des passes à poissons de Voray sur l'Ognon et Geneuille.

Le Syndicat ayant perçu les différentes subventions de nos partenaires financiers et une partie de la FCTVA, propose un remboursement anticipé et partiel de ce prêt relais pour un montant de 71 000 €.

(Remarque : Ce prêt est à échéance au mois de janvier 2017, il y a possibilité de reconduire cette échéance de deux mois, ce qui permettra au Syndicat de récupérer le reste de la FCTVA)

Le Bureau Syndical, l'exposé du Président entendu, décide à l'unanimité et :

- autorise le Président à signer tout document relatif à ce remboursement.

Objet : Aménagement du barrage de Cromary

Le Président rappelle aux membres du Bureau Syndical que par délibération en date du 26 août 2013, le Cabinet Nadéo avait été mandaté pour l'étude de l'aménagement et de la continuité écologique du barrage de Cromary.

En concertation avec les différents acteurs du projet, le scénario d'aménagement n°3 sur le seuil de Cromary a été retenu. Il s'agit donc d'une restauration à l'identique du seuil accompagné d'un équipement d'un dispositif de franchissement piscicole.

Le montant des travaux est estimé à 325 575 € TTC

Le Bureau Syndical, l'exposé du Président entendu, décide à l'unanimité :

- Autorise le Président à signer tout document relatif ce projet

- Autorise le Président à effectuer toutes les demandes de subventions auprès des partenaires financiers (Agence de l'Eau RMC (50%), Conseil Départemental du Doubs (10%), Conseil Départemental de la Haute-Saône (10%) et du Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté (10%).

Objet : Mission d'études et assistance pour la réalisation d'une passe à poissons en bois sur le canal du barrage de Moncey

Le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Moyenne et Basse Vallée de l'Ognon a engagé depuis un certain temps déjà une réflexion pour l'installation de passes à poissons en bois sur les ouvrages jalonnant l'Ognon, dans le cadre de la restauration de la continuité écologique.

Le Président propose une étude de réalisation d'une passe à poissons à bassins successifs sur le canal du barrage de MONCEY.

Le montant de cette étude est estimé à 25 170.00 €.

Le Bureau Syndical, l'exposé du Président entendu, décide à l'unanimité :

- Autorise le Président à signer tout document relatif ce projet
- Autorise le Président à effectuer toutes les demandes de subventions auprès des partenaires financiers (Agence de l'Eau RMC (50%), Conseil Départemental du Doubs (10%), Conseil Départemental de la Haute-Saône (10%) et du Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté (10%).

Questions diverses

Barrage de Chevroz : Plusieurs scénarios sont proposés mais suite à quelques problèmes rencontrés avec un propriétaire, le Syndicat va se rapprocher vers un conseiller juridique.

Achat terrain : Le Syndicat a rencontré différents propriétaires des terrains se trouvant dans la zone artisanale de Boulot, afin de savoir s'il y avait possibilité d'acquérir des terrains adjacents à la Maison de l'Ognon, dans un éventuel agrandissement (atelier) ou place de parking. Le coût estimé entre 11 et 12 € le M².

Mutuelle : Une rencontre avec le Groupe GROUPAMA a eu lieu afin d'étudier la mise en place d'une mutuelle collective.

La séance est levée à 20h 30.

Le Président,
Patrick OUDOT